

ANNEXE 1

Analyse des voies dont l'UPE et la société Exterion Media ont demandé un classement en zone 5 ou en zone 6 du RLPi

Le zonage du RLPi répond à la nécessité de tenir compte du contexte des tissus urbains concernés et de s'inscrire en cohérence avec ce que prévoit le PLU 3.1.

BORDEAUX

- ***Avenue de Lattre de Tassigny***

Cette voie n'est pas repérée comme une route classée à grande circulation et elle traverse la zone résidentielle de Bordeaux Caudéran. Elle ne fait pas davantage partie des boulevards. Par conséquent, son classement en zone 4b est totalement cohérent.

- ***Quai de Queyries + Quai de Brazza + Quai Deschamps***

Ces quais font parties intégrantes du secteur Unesco, leur protection dans le RLPi ne peut donc être moins importante qu'un classement en zone 2a et en zone 2b. C'est pourquoi le projet de RLPi les classe en zone 2a.

Les quartiers environnants de ces quais sont considérés au PLU3.1 soit comme des quartiers résidentiels (classement en zone UM ou en zone UP), soit comme des zones d'activités (classement en zone US).

Le projet de RLPi, en parfaite cohérence avec le PLU3.1, les classe en zone 4b lorsqu'il s'agit d'une zone résidentielle, et en zone 6 lorsqu'il s'agit d'une zone d'activités.

Pour précision il n'est pas relevé dans ce secteur de route classée à grande circulation à l'exception de celle déjà classée en zone 5 du RLPi. Le projet de RLPi est donc cohérent avec le PLU3.1 et les routes classées à grande circulation identifiées par l'Etat.

- ***Avenue Bertholet***

L'avenue Bertholet à Bordeaux n'existe pas.

S'il s'agit des rues Marcelin Berthelot ou Paul Berthelot, la première est une voie de desserte du quartier Bordeaux Caudéran insérée dans le tissu résidentiel et donc classée au RLPi en zone 4b. La seconde se situe dans le secteur Unesco et est donc classée dans le projet de RLPi en zone 2b.

Le classement opéré par le projet de RLPi est donc tout à fait cohérent au regard de leur intégration au tissu urbain et de leur intérêt patrimonial avéré.

Pour mémoire, la zone 4b autorise sur le domaine privé les dispositifs muraux à hauteur de 8 m² et les dispositifs scellés au sol à 2 m².

- ***Avenue Victor Hugo***

S'il s'agit du cours Victor Hugo sur Bordeaux, ce cours se situe intégralement dans le secteur sauvegardé (aujourd'hui SPR) de Bordeaux classé en zone 2a dans le projet de RLPi arrêté considérant son intérêt patrimonial indéniable.

- ***Avenue de la libération***

S'il s'agit du cours de la Libération sur Bordeaux, celui-ci se situe dans le secteur Unesco classé en zone 2b dans le projet de RLPi considérant son intérêt patrimonial mondialement reconnu.

- ***Avenue d'Eysines et avenue du Général de Gaulle***

L'avenue d'Eysines (d'un côté sur Bordeaux et de l'autre sur Le Bouscat) et l'avenue du Général de Gaulle à Bordeaux traversent le quartier Caudéran de Bordeaux. Leur insertion au tissu urbain résidentiel environnant ne fait aucun doute, de plus elles ne sont pas repérées comme routes classées à grande circulation, leur classement en zone 4b dans le cadre du projet de RLPi est ainsi tout à fait cohérent.

Leurs classements ponctuels en zone 2a lorsqu'un intérêt patrimonial a été identifié, ou en zone 1 lorsqu'un espace de nature est repéré au PLU3.1 (exemple du parc bordelais en bordure de l'avenue d'Eysines sur Bordeaux) sont cohérents avec les objectifs du RLPi.

- ***Avenue Pompidou***

L'avenue Pompidou à Bordeaux traverse le quartier Saint-Augustin de Bordeaux. Son insertion au tissu urbain résidentiel environnant ne fait aucun doute, de plus elle n'est pas repérée comme route classée à grande circulation, son classement en zone 4b dans le cadre du projet de RLPi est ainsi tout à fait cohérent.

Egalement ses classements ponctuels en zone 2a lorsqu'un intérêt patrimonial a été identifié, ou en zone 1 lorsqu'un espace de nature est repéré au PLU3.1 sont cohérents avec les objectifs du RLPi.

- ***Rue Lucien Faure***

La rue Lucien Faure à Bordeaux est située dans le secteur Unesco, elle est donc classée en zone 2b du RLPi pour garantir un niveau de protection suffisant considérant l'intérêt patrimonial évident de ce secteur.

- ***Les boulevards***

Les boulevards sont classés en zone 2b puisqu'ils sont dans le périmètre Unesco exigeant un niveau de protection cohérent en termes de publicité extérieure.

- **Quai de la Souys** : intégrer la rue Jean Dupart, de la rue Franc Sanson au Pont Saint-Jean

Le quai de la Souys sur Bordeaux est composé d'un bord de Garonne naturel qu'il s'agit de préserver :

- De manière très importante dans sa partie comprise dans le secteur Unesco. C'est pourquoi le RLPi le classe en zone 2a.
- Et sur le reste, considérant les activités disparates présentes, un classement en 4b a été privilégié permettant aux enseignes et aux publicités de s'implanter, mais de manière mesurée pour préserver le paysage environnant des bords de Garonne naturels aménagés par endroit par une piste cyclable ou offrant la vue sur de nombreux carrelats emblème de l'estuaire de la Gironde.

- **Zone d'activités de Bordeaux Lac, exclusive de toute habitation**

Toute la zone d'activités et la zone commerciale sont en zone 6 dans le projet de RLPi et elles sont bien situées en agglomération.

CENON ET LORMONT

- **L'avenue John Fitzgerald Kennedy** à Cenon et **l'avenue de Paris** à Lormont

Le classement de ces voies dans le projet de RLPi en zone 4b est cohérent avec le PLU3.1 (zones résidentielles – UM) parce qu'elles ne sont pas identifiées comme des routes classées à grande circulation.

L'UPE évoque également **l'avenue Mendès France** à Lormont. En toute cohérence avec le PLU3.1 une grande partie de cette voie est classée en zone 6 du RLPi (zone économique au PLU) et le reste en zone 4b (zone résidentielle au PLU).

EYSINES

- **L'avenue de Saint Médard et l'avenue de l'hippodrome**

Pour précision l'avenue de l'hippodrome se situe sur la commune d'Eysines et non sur Le Bouscat.

Ces deux avenues ne sont pas identifiées comme des routes classées à grande circulation et elles traversent des quartiers résidentiels leur classement en zone 4b est donc cohérent.

De plus, l'avenue de Saint Médard est classée en zone 6 lorsqu'elle se situe en zone d'activités ce qui correspond au principe de la réglementation porté par le projet de RLPi, et donc aux réalités rencontrées.

MERIGNAC

- ***Avenue de la Somme***

Cette avenue est majoritairement en zone 6 en cohérence avec le PLU3.1 (zones d'activités).

Exterion Media demande que cette voie soit maintenue en zone 6 lorsque le tramway la traversera à terme, et ainsi de ne pas appliquer le principe du RLPi qui lorsqu'un secteur peut être classé dans deux zones, le régime de la zone la plus stricte s'applique.

Le RLPi ne peut anticiper les futures évolutions.

- ***Zone d'activités de Pelus, en continuité de la ZAC Kennedy et la zone aéroportuaire***

La commune de Mérignac inscrit ce secteur hors agglomération de manière extrêmement explicite dans le plan annexé à son arrêté définissant ses limites d'agglomération datant du 30 janvier 2014.

Le reste du secteur est quant à lui en zone 6 du RLPi.

PESSAC

- ***Avenue Magellan, pôle hospitalier Haut Lévêque***

L'avenue de Magellan est classée en zone 6 pour un côté puisqu'il s'agit d'une zone d'activités qui est repérée comme telle au PLU3.1. De l'autre côté de l'avenue de Magellan il s'agit bien du pôle hospitalier Haut Lévêque et d'un quartier d'habitation. Leur classement en zone 4b semble donc tout à fait justifié, il ne s'agit pas d'une zone d'activités.

TALENCE

- ***Cours de la Libération***

Le cours de la libération à Talence n'est pas une route classée à grande circulation. Il bénéficie d'un traitement paysager notable qu'il convient de maintenir et de préserver. Ce cours est long et alterne entre services publics (écoles, ...), commerces et logements. Son classement en zone 4b du RLPi semble tout à fait cohérent avec ces éléments.

Lorsque le cours rencontre un espace de nature préservé au PLU ou des immeubles protégés au titre du PLU ils sont alors classés en toute cohérence en zone 1 ou en zone 2a.

- ***Route de Toulouse***

La route de Toulouse n'est pas classée comme route à grande circulation. Elle est constituée de nombreux commerces sur tout son linéaire mais également de logements notamment sur Bordeaux, Talence et Bègles dans sa portion la plus proche des boulevards. En effet à cet endroit, le tissu urbain de la route de Toulouse est plus resserré qu'au sud de la route de Toulouse (sur Villenave d'Ornon et sur Bègles).